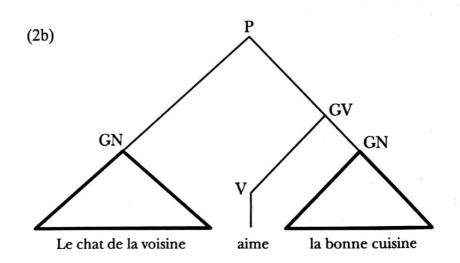
Le tiret entre GN et GV, les deux CI majeurs de la phrase, a été introduit dans la parenthétisation à seule fin d'en faciliter la lecture, ce qui démontre les limites pratiques de ce type de schématisation.

Il n'est pas toujours nécessaire ni même souhaitable d'entrer dans le détail de l'organisation syntaxique d'une phrase. S'il s'agit, par exemple, d'identifier la fonction de deux groupes nominaux respectivement sujet et objet d'une phrase, peu importe alors le détail de leur structure interne. L'usage en pareil cas est de représenter par un triangle (2b) pour représenter des constituants complexes délibérément non analysés:



La parenthétisation étiquetée (2a) se convertit de façon analogue en un schéma simplifié où les deux GN le chat de la voisine et la bonne cuisine ne sont pas analysés :

 $(2c)_{P}[GN[Le chat de la voisine] - GV[V[aime]GN[la bonne cuisine]]]$ 

Pour des raisons de commodité, on emploie de préférence les schémas en arbre, plus facilement lisibles, pour représenter l'analyse détaillée d'une phrase entière. La parenthétisation, plus condensée mais difficile à interpréter au-delà d'une dimension réduite, convient mieux aux analyses non détaillées ou portant sur des séquences courtes.

3. Un ensemble ordonné de règles de réécriture. La première version de la grammaire générative rend compte de la combina-

toire hiérarchique des phrases par un ensemble algorithmique de règles du type :

$$X \rightarrow Y + Z$$
.

Ces règles, dites **de réécriture**, s'interprètent comme une invitation à réécrire le constituant de catégorie X (à gauche de la flèche) sous la forme des constituants à droite de la flèche (ici deux constituants appartenant respectivement aux catégories Y et Z). Chacune des catégories grammaticales étant représentée par un symbole catégoriel, le système de règles part du symbole initial P qui représente la phrase :

- Une première règle (R1) réécrit P en une suite de symboles qui représentent ses CI, soit un groupe nominal suivi d'un groupe verbal :

$$(R1) P \rightarrow GN + GV$$

- À leur tour, ces deux symboles se réécrivent selon d'autres règles qui prévoient, par exemple, qu'un groupe nominal peut être composé d'un déterminant suivi d'un nom et un groupe verbal d'un verbe suivi d'un groupe nominal:
  - (R2)  $GN \rightarrow D\acute{e}t + N$
  - (R3)  $GV \rightarrow V + GN$

description structurale:

La procédure se poursuit jusqu'à ce qu'elle aboutisse aux symboles catégoriels terminaux qui correspondent aux parties du discours (ici Dét, N et V). Tout symbole terminal peut être réécrit en une unité lexicale, pour peu que cette dernière soit caractérisée par ce même symbole catégoriel (p. ex.,  $N \rightarrow difficulté_N$ ). Dès lors, on peut décrire la bonne formation syntaxique d'une phrase à partir d'un système de règles de réécriture assorti d'un lexique dont les unités sont indexées selon leur catégorie grammaticale. Ainsi la structure de la phrase :

- (3) Cette analyse présente une difficulté. se décrit par l'application successive des règles (R1), (R2), (R3) et (R2) et aboutit à la séquence terminale :
- (3a) Dét + N + V + Dét + N. Finalement, la substitution des unités cette<sub>Dét</sub>, une<sub>Dét</sub>, analyse<sub>N</sub>, difficulté<sub>N</sub> et présente<sub>V</sub> aux symboles catégoriels de (3a) aboutit à la

lève l'ambigüité traditionnelle de la catégorie du « verbe » qui désigne à la fois une partie du discours identifiée par ses marques morphologiques et une fonction qui est généralement conçue comme celle du pivot central autour duquel s'organise le reste de la phrase. L'étiquette de verbe pourra dès lors être réservée à la partie du discours, la fonction (celle de mot-tête du groupe verbal) étant définie par son rôle de constituant à l'intérieur du groupe verbal.

## 2.2.5. La composante syntagmatique d'une grammaire de la phrase de base

Pour décrire l'architecture des phrases déclaratives simples du français (et donc de la proposition commune à leurs différents types), un système de règles de réécriture (2.2.3.: 3.) doit être complété par des règles qui prévoient:

▶ tous les éléments optionnels dans la structure d'une phrase. Ainsi, la réécriture de P comportera un troisième constituant, dit circonstant (4.5.), facultatif et susceptible de plusieurs réalisations catégorielles; celle du groupe nominal intègrera des modifieurs facultatifs et cumulables tels les adjectifs épithètes et les GP compléments de leur tête nominale, etc.

Les éléments facultatifs sont dits régis par le ou les constituants dont ils dépendent : dans Il a dû grimper un [ sentier [ très [ raide ]]]], l'adverbe très dépend de l'adjectif épithète raide, lequel dépend lui-même du nom sentier. La preuve de cette dépendance unilatérale est fournie par l'impossibilité d'effacer l'élément régissant sans effacer simultanément l'élément régi : \*un (-) très raide / \*un sentier très (-). L'effacement du terme dépendant / régi, en revanche, n'affecte pas l'occurrence du terme régissant : un sentier (-) raide. Deux constituants sont en relation de dépendance réciproque si l'un ne va pas sans l'autre : dans la forme quais s'impliquent mutuellement, et il en va de même du groupe phrase de base (2.1.).

▶ la possibilité qu'un symbole catégoriel ait plus d'une réécriture. Le groupe verbal, par exemple, peut se réécrire sous plusieurs formes : V (verbe intransitif : éternuer), V + GN (construction transitive directe : manger + des fruits), V + GP (construction transitive indirecte : descendre + d'une voiture), V + Adj / GN (construction attributive : être + jeune / un grand gamin), etc. Par convention, on entoure ces réécritures concurrentes d'accolades droites à l'intérieur desquelles elles sont séparées par des barres obliques. Par exemple :

$$GV \rightarrow \{V / V + GN / V + GP / V + \{Adj / GN\}, etc.\}$$

Un tel ensemble de règles constitue une grammaire syntagmatique rudimentaire qui ne décrit cependant qu'une partie de la bonne formation des phrases. Elle permet surtout de caractériser les grandes régularités structurales de la phrase de base et par conséquent de toutes les constructions susceptibles d'être décrites (selon d'autres règles) comme des modifications de ce modèle canonique (2.1.). Elle décrit aussi l'ambigüité syntagmatique d'une phrase telle que :

(1) La petite brise la glace

qu'elle analyse différemment selon deux séries de règles de réécriture aboutissant à deux séquences terminales distinctes :

- (1a)  $_{P[GN[}$  Dét + Adj + N ] +  $_{GV[}$  Pro + V ]]
- (1b)  $_{\mathbf{P}[GN[}$  Dét + N ] +  $_{GV[}$  V +  $_{GN[}$  Dét + N ]]

En revanche, une telle grammaire ne reconnait pas les aspects proprement lexicaux de l'ambigüité dans cette phrase où les mots brise et glace dénotent alternativement un objet physique et un procès, et petite une propriété dimensionnelle ou une personne. Mais surtout, faute de tenir compte des contraintes spécifiques (syntaxiques et sémantiques) exercées par certains constituants sur d'autres, elle ne relève pas davantage l'agrammaticalité de la seconde phrase des couples suivants :

- (2) Pierre gagne Paris / \*Pierre va Paris.
- (3) Le chercheur a résolu le problème / \*Le plafond a résolu le lit.

L'introduction de règles de sous-catégorisation (3.2.) permet de remédier à ce défaut.